

La France met en place la riposte graduée. Face au téléchargement illégal, comment font les autres pays ?

Description

En l'absence de toute réglementation internationale, chaque pays élabore ses propres règles. Aucun n'a encore trouvé la solution « la moins insatisfaisante », c'est-à-dire celle qui respecte à la fois le droit d'auteur, la liberté des internautes et la neutralité des fournisseurs d'accès à Internet (FAI).

Voici quelques dispositifs anti-piratage, ailleurs qu'en France.

[Etat des lieux \(avril 2009\)](#)

[Etat des lieux \(avril 2009\)-2](#)

Sources :

- « Aux Etats-Unis, la coupure de l'abonnement à Internet reste rare », Marie-Catherine Beuth, *Le Figaro*, 1^{er} et 2 novembre 2008.
- « Piratage : à l'étranger, la riposte graduée est contestée », Samuel Laurent, *lefigaro.fr*, 1^{er} avril 2009.
- « La France serait le 1er Etat occidental à opter pour la coupure de l'accès Internet », AFP tv5.org, 29 avril 2009.
- « Les FAI ne sont pas des balances », Anne-Françoise Hivert, *Libération*, 4 mai 2009.
- « Création et Internet : questions sur un projet de loi », Patrick Roger, Philippe Ricard (à Bruxelles) et Guy Dutheil, avec des correspondants, *Le Monde*, 13 mai 2009.
- « Contre le piratage, mieux vaut le consensus », Richard Wray, *The Observer in Courrier international*, n°966 du 7 au 13 mai 2009.

Categorie

1. Droit
2. Un trimestre en Europe

date créée

20 mars 2009

Auteur

françoise
